

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES D'EDF
DU 6 MAI 2021**

Le Conseil de surveillance du FCPE Actions EDF a demandé le 11 mars 2021 l'ajout d'une résolution à l'ordre du jour.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET FIXATION DU DIVIDENDE - RÉOLUTION PROPOSÉE PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FCPE ACTIONS EDF ET EXAMINÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EDF DANS SA SÉANCE DU 8 AVRIL 2021 [QUI L'A AGRÉÉE/QUI NE L'A PAS AGRÉÉE]

Compte tenu de la situation de l'endettement et des effets négatifs du Covid-19 qui font peser des risques importants sur les finances de l'entreprise, l'Assemblée générale des actionnaires décide de ne pas attribuer de dividende pour l'exercice 2020 afin d'en investir le montant dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires, notamment en développant durablement l'outil industriel.